



Patrick CHAIZE

Sénateur de l'Ain

En action

Le point avec Patrick Chaize :

« Crise énergétique : une vraie politique industrielle s'impose »

Que vous inspire la crise énergétique actuelle ?

Beaucoup de colère ! Songez que nous étions en Europe le pays qui exportait le plus d'électricité. Aujourd'hui, la Suède et l'Allemagne (qui a rouvert ses centrales à charbon !) sont devenus les premiers pays exportateurs. Désormais nous importons de l'électricité. Au-delà des conséquences pour notre balance commerciale, cela marque notre dépendance énergétique. C'est un tournant historique. Le Général de Gaulle et Georges Pompidou avaient été des Présidents visionnaires en nous dotant du premier parc nucléaire européen ! L'indépendance, cela avait du sens pour eux... En 2022, on parle de coupures d'électricité, pas à cause d'incidents techniques ou de grèves des agents EDF comme autrefois, mais parce qu'on a fait depuis 10 ans des choix industriels catastrophiques.

Que s'est-il passé ?

EDF a mis à l'arrêt 12 réacteurs sur 56 pour des problèmes de corrosion, et 18 autres pour des opérations de maintenance programmées. Les centrales nucléaires françaises ne fonctionnent plus qu'à la moitié de leur capacité totale. Et on a fermé les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim ! Tout ça parce qu'il fallait bannir le nucléaire. Il n'était donc plus très urgent pour les gouvernements Hollande et Macron d'investir pour entretenir les centrales. On commence aujourd'hui à mesurer pour les entreprises, les collectivités et les particuliers, les conséquences d'une telle folie.

Mais cette crise énergétique n'est-elle pas due aussi à la guerre en Ukraine ?

C'est ce que veut nous faire croire le Gouvernement, mais c'est totalement faux ! Dès 2020, et notamment au Parlement Européen, les élus du PPE (parti populaire européen) criaient dans le désert pour tenter de prévenir des conséquences d'une insuffisance d'investissements dans le parc nucléaire. Personne alors n'imaginait l'invasion de l'Ukraine !

Tous les pays ne connaissent-ils pas une telle situation ?

Les prix de l'électricité en Europe sont trois fois supérieurs à ce qu'ils sont en Chine ou aux Etats-Unis ! Comment voulez-vous que nos entreprises puissent soutenir une telle concurrence, sans parler des conséquences pour les budgets des collectivités et des

ménages ? Nous risquons une désertification industrielle qui serait catastrophique. Si demain, on ferme des usines parce qu'elles n'ont plus les moyens de s'approvisionner, ce sera la fin de la prospérité et l'appauvrissement général.

Que faut-il faire ?

« Une vraie politique industrielle » comme le titrait le quotidien Les Echos en octobre dernier ! Pour cela, il faut d'urgence relancer en France, la production d'énergie nucléaire même si les énergies renouvelables sont aussi à encourager. A ce sujet, deux choses : d'abord, le Sénat a voulu introduire dans le projet de loi sur les énergies renouvelables (19 % des énergies consommées), la capacité pour les maires de s'opposer à la construction de parcs éoliens. La majorité s'y refuse. Ensuite, il faut noter que grâce à la majorité de droite au Parlement européen, la « taxonomie verte européenne », autrement dit la classification des activités économiques selon leur empreinte écologique, a enfin reconnu le nucléaire et le gaz comme énergies vertes !

Que vous inspire le slogan qui accompagne le plan de sobriété gouvernemental : « je baisse, j'éteins, je décale » ?

C'est une communication politique qui cherche implicitement à faire partager à la population la responsabilité des éventuelles coupures d'électricité ! On ne gouverne pas par la peur ! De toute façon, la consommation individuelle est proportionnellement marginale. C'est la consommation industrielle qui est très majoritaire. Loïc Le Floch-Prigent, ancien patron de GDF rappelait en décembre que 87 % des besoins énergétiques sont en France couverts par le nucléaire et l'hydraulique !



« 49.3 », nouvel indice de la température politique !

49.3, ce n'est heureusement pas la prévision des climatologues qui surveillent le réchauffement climatique ! C'est plutôt le symbole de la température politique qui s'impose dans l'actualité du côté de l'Assemblée nationale, où le Gouvernement a déjà eu recours dix fois depuis juin dernier à cet article 49 alinéa 3 de la Constitution, pour faire adopter sans vote un projet de loi de finances pour le budget de l'Etat ou de la Sécurité sociale.

Bien qu'il soit légal, l'usage du 49.3 traduit la faiblesse de la majorité présidentielle relative qui a « seulement » besoin que les oppositions ne se coalisent pas toutes autour d'une même motion de censure pour faire tomber le Gouvernement. A défaut de rassembler une majorité POUR un projet, il suffit donc qu'aucune ne se constitue CONTRE.

C'est donc la fin des majorités « godillots » et le retour du pouvoir législatif. Au Sénat, le Gouvernement ne dispose pas de ce levier. Nous sommes donc « condamnés » à proposer, discuter, négocier et voter. Bref, à légiférer sur le fond. C'est moins théâtral et spectaculaire et donc moins médiatique. Mais c'est aussi efficace !



Question d'actualité
au Gouvernement
sur le délestage
des réseaux d'énergie électrique
le 14 décembre 2022



Réunion sur le ZAN avec les élus de la Communauté de Communes Dombes-Saône-Vallée



Les Sénateurs s'entretiennent avec une délégation de Maire



Mon tableau de bord

depuis mon renouvellement d'octobre 2020

- 127 interventions dans l'hémicycle
- 148 amendements dont je suis l'auteur
- 699 amendements cosignés
- 11 propositions de loi déposées
- 51 propositions de loi cosignées
- 4 rapports écrits
- 64 questions écrites, orales et d'actualité posées

Ces travaux répondent aux préoccupations locales. Ils sont le fruit de nos rencontres et de nos échanges.

Un mandat au service de l'Ain...

Nos entreprises ont du talent



Visite de l'entreprise EDA à OYONNAX - 13/06/2022

L'amélioration de la situation sanitaire et la forte croissance économique de 2021 ont contribué à une reprise d'activité importante pour une grande partie des entreprises. Mais la guerre en Ukraine, les tensions sur le marché de l'énergie et la flambée du coût des matières premières ont mis à mal les efforts engagés dans le cadre du Plan de Relance. En ma qualité de Vice-Président de la commission des Affaires économiques du Sénat, j'ai tenu à être présent tout au long de l'année auprès des acteurs économiques du territoire. Ce sont 24 entreprises que j'ai ainsi visitées. J'ai notamment eu le plaisir de recevoir au Sénat, Patrice FONTENAT, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, accompagné de plusieurs chefs d'entreprises, dans le cadre de la Journée des Entreprises, le 13 octobre 2022.

Une année parlementaire inhabituelle

Cette année a été particulière en raison de l'interruption des travaux du Parlement pour cause d'élections présidentielle et législatives. Dans ce contexte, le Sénat a cessé de siéger du 25 février au 5 juillet 2022.

Pour autant, nous sommes restés actifs avec la poursuite des travaux dans le cadre de nos commissions et missions respectives. Personnellement, j'ai consacré plusieurs semaines aux travaux de la mission sénatoriale de contrôle sur la sécurisation de la chasse dont je suis le rapporteur. Ce fut aussi l'occasion pour moi d'accorder du temps aux élus locaux et acteurs Aindinois, avec de nombreux déplacements et visites.

Le « Zéro Artificialisation Nette » ou ZAN

Que me dites-vous ?

Que le ZAN « surmétropolise » notre pays et qu'il punit notre ruralité une fois de plus ; que l'Etat abandonne tout le monde puisqu'il n'y a aucune ingénierie mise à votre disposition pour atteindre cet objectif.

Comment tout cela a commencé ?

La loi « Climat & Résilience » promulguée le 22 août 2022, a posé un principe fort : d'ici 2050, toute artificialisation devra être accompagnée de la renaturation d'une surface équivalente. Dès les 10 prochaines années, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale, entre 2021 et 2031, devra être inférieure à la moitié de celle observée lors des 10 années précédentes. Voilà donc le principe du ZAN posé. Un principe qui veut densifier l'habitat, mieux utiliser les espaces réputés vacants et rendre au sol ses fonctions naturelles en les « renaturant ».

Alors pourquoi tant d'inquiétudes ?

Les élus que vous êtes sont aujourd'hui confrontés à une multitude d'enjeux parfois contradictoires : développer l'attractivité de votre territoire, créer de l'emploi et répondre aux attentes de vos concitoyens, construire des maisons individuelles sur un petit lopin de terre. Le Gouvernement veut vous imposer de construire moins, plus cher et plus petit dans des endroits où il n'y a, ni la demande, ni l'acceptabilité des habitants. A terme, cette loi pourrait donc entraîner la désertification de nos villages au profit des

métropoles, une flambée des prix et le blocage du marché de l'immobilier.

Qu'est-ce que nous exigeons au Sénat ?

Nous demandons une contractualisation de l'objectif pour une raison simple : chaque situation est différente ; chaque territoire présente une demande sociale et des intérêts économiques locaux.

Fort d'une trentaine de déplacements dans toute la France, mon collègue Sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste BLANC, référent de cette question, a rencontré de nombreux élus.

Il vient de déposer une proposition de loi à laquelle je m'associerai. Ce texte unifié vise à apporter de la souplesse, du pragmatisme et de l'efficacité à l'application du ZAN. Il s'articule autour de 4 axes principaux :

- favoriser le dialogue territorial et renforcer la gouvernance décentralisée ;
- accompagner les projets structurants de demain ;
- mieux prendre en compte les spécificités des territoires ;
- prévoir les outils pour faciliter la transition vers le ZAN.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions concilier la loi « Climat & Résilience » attendue par nos concitoyens, avec vos objectifs de construction et de développement vertueux.

C'est dans ce contexte que j'ai invité Jean-Baptiste BLANC à venir dans l'Ain, pour mesurer vos inquiétudes comme vos attentes. Deux rencontres ont ainsi eu lieu à PÉRONNAS et à FAREINS, le 20 octobre 2022.

Dialogue en territoire



Réunion avec les élus à BELLEY - 10/06/2022

En lien avec le département, le territoire de ma région de l'emploi. L'occasion pour le département de concevoir un point sur les conditions de travail, rappelé le « mobile » demande sur les méthodes



Saluent les Ukrainiens



Intervention devant le monde du numérique



Inauguration de la sculpture « Le Cycliste » au Grand Colombier

Extrait de mes travaux parlementaires 2021-2022

Mes 4 récents rapports d'information :

- La sécurité : un devoir pour les chasseurs, une attente de la société
- Panne des appels d'urgence : quels enseignements ?
- Programme d'action numérique de l'Union européenne à l'horizon 2030
- Compenser, contrôler, améliorer, détecter : pour une Poste partout et pour tous

Les dernières propositions de loi que j'ai déposées :

- améliorer la répartition des sièges au sein du conseil municipal d'une commune nouvelle après son extension à une ou plusieurs communes
- favoriser la dissolution des sections de commune
- remettre l'entretien des lignes téléphoniques à la charge des exploitants des réseaux
- faciliter la lutte contre la spéculation foncière
- encadrer les services publics de La Poste

Contrôle du Gouvernement :

64 questions d'actualité, écrites et orales, parmi lesquelles :

- la prise en charge des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires
- la réforme de la formation des élus
- le plan d'évolution du site d'OYONNAX de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées)
- la crise énergétique et difficultés des entreprises
- les dégâts occasionnés sur le réseau routier des communes rurales...

J'ai déposé 148 amendements, sur les 17 derniers textes examinés

Ces amendements introduisent différentes mesures parmi lesquelles :

- création d'un nouveau programme « Recensement et évaluation des ouvrages d'art du bloc communal » afin de permettre au Céréma de poursuivre le travail d'évaluation déployé depuis 2021, sur l'état des ponts (projet de loi de finances pour 2023).
- redonner de l'oxygène à de nombreuses collectivités, en leur permettant si elles le souhaitent, de revenir aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) - (projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat).
- élargir le panel des équipements de gestion des eaux pluviales à la récupération et la réutilisation des eaux de pluies collectées, en particulier sur les ombrières, à des usages locaux tels l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries, etc. (projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat).
- faire que les objectifs fixés en matière de numérisation des services publics soient accompagnés de politiques publiques destinées à favoriser l'inclusion numérique, incitant ainsi la Commission européenne à être particulièrement vigilante sur ce point (proposition de résolution portant sur le programme d'action numérique de l'Union Européenne à l'horizon 2030).

Retrouvez l'intégralité de mon action parlementaire sur mon site www.patrick-chaize.fr ou sur celui du Sénat www.senat.fr

Focus sur quelques textes

- **La loi 3DS**, un texte qui porte la marque du Sénat. Relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et à la simplification, il a fait l'objet d'un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Au Sénat, nous nous sommes attachés à renforcer l'efficacité de l'action publique locale, en évitant un nouveau big bang territorial. D'importants progrès sont prévus pour l'exercice des compétences locales comme : rendre de la flexibilité aux collectivités en permettant d'organiser des intercommunalités « à la carte » - redonner la main aux communes dans l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » - garantir un droit d'information des collectivités territoriales sur toute fermeture de services publics sur leur territoire - renforcer la représentation des élus, des Maires ruraux, au sein de plusieurs organes locaux - adapter la loi SRU à chaque commune, en permettant la conclusion de contrats de mixité sociale entre le Maire et le Préfet, sans veto de la commission nationale SRU... (loi n° 2022-217 du 21 février 2022).
- **Le paquet « pouvoir d'achat »**, pour aider les élus locaux à passer la crise. Le Sénat s'est réuni en session extraordinaire en juillet 2022 pour examiner « le paquet pouvoir d'achat » composé de deux volets : le projet de loi portant « Mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » et le projet de loi de finances rectificative pour 2022. De nombreuses mesures ont été adoptées portant entre autres sur le soutien au pouvoir d'achat, la valorisation du travail, les entreprises et l'énergie. Pour ce qui est des collectivités territoriales, nous avons : amélioré le filet de sécurité pour soutenir les communes et leurs groupements les plus fragilisés financièrement du fait de la hausse des coûts de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice - nous avons notamment voté : la compensation à l'euro près de la hausse du

avec l'Association des Maires et le Conseil national, nous avons tenu 6 rencontres sur le cours desquelles j'ai présenté les enjeux de la transition numérique en France. J'ai aussi, avec les représentants du Conseil national et en ma qualité de membre du Comité national « France Mobile », de faire le point sur l'état de la couverture mobile dans l'Ain, les enjeux et perspectives d'amélioration. Nous avons également mis en place pour faire remonter les besoins de couverture mobile et sensibiliser les élus sur les points de vigilance à avoir à l'égard des communes parfois peu scrupuleuses.

Fédérer les collectivités forestières



Visite à CHARIX - 19/09/2022

En tant que Président de l'Association des Communes Forestières de l'Ain, je travaille à la défense des intérêts de la propriété forestière publique, un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Avec les services de l'Etat, j'ai œuvré pour faciliter l'accès des communes aux subventions au titre de la replantation. Avec le Département, la politique de lutte contre le morcellement forestier a pu être relancée au bénéfice des communes. Si les effets du changement climatique impactent lourdement les écosystèmes forestiers, le travail de fond mené avec l'ONF explore et met en œuvre des solutions pour en limiter les effets sur le paysage, le cadre de vie et le fonctionnement de certaines collectivités dont les revenus et la capacité d'investissement dépendent des ventes de bois. Enfin, en améliorant le fonctionnement des contrats d'approvisionnement en bois façonné, j'ai permis un rapprochement inédit en France, entre propriétaires publics et transformateurs de bois.



Avec Jean-Yves FLOCHON, Président de l'Association des Maires de l'Ain



Remise de mon rapport « chasse » à la Ministre Bérangère COUILLARD

Zoom sur



Textes votés

RSA ; la compensation financière intégrale de l'Etat aux régions, au titre de la revalorisation de 4 % des rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle ; la sécurisation juridique de l'accès aux minima pour les élus locaux recourant au cumul emploi-retraite ; une hausse des moyens consacrés au SDIS (5 M€) ; une hausse de 4 M€ de la dotation aux communes pour la réalisation des titres sécurisés. (Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022).

- **Un budget 2023**, pour répondre aux attentes des territoires. Au Sénat, novembre et décembre sont des mois décisifs avec le marathon budgétaire lié à l'examen du projet de loi de finances pour 2023. Cette année, deux autres textes importants ont fait l'objet d'un travail approfondi : le second projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour clôturer la gestion de l'année 2022, et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPPP) pour les années 2023 à 2027, qui fixe la trajectoire budgétaire pour la durée du quinquennat.

S'agissant du PLFR, le Sénat et l'Assemblée nationale sont parvenus à se mettre d'accord sur un texte conservant plusieurs avancées en faveur des collectivités portées par le Sénat, et dont les 4 principales sont les suivantes :

- la réfection des ponts (50 M€) et du réseau routier, notamment des petites communes (50 M€). L'enveloppe concernant les ponts s'inscrit dans le cadre de mon rapport d'information de juin 2019 intitulé « Sécurité des ponts : éviter un drame » dans lequel j'avais tiré la sonnette d'alarme sur la dégradation de ces ouvrages en France ;
- la réduction du taux de fuite des réseaux d'eau et l'accélération de leur rénovation, par une subvention exceptionnelle accordée aux agences de l'eau, en réponse aux épisodes de sécheresse de cet été (50 M€) ;
- le soutien à l'action des Maisons France Services pour assurer le développement et le bon fonctionnement de ces structures tout en limitant la charge qu'elles représentent pour les petites collectivités (12,5 M€) ;
- l'abrogation, dès l'année 2022, de la réforme portée par la loi de finances initiale pour 2022 portant obligation pour les communes de reverser à leur EPCI le produit de leur taxe d'aménagement.

A l'heure de l'impression de la présente newsletter, le processus législatif des projets de loi de finances pour 2023 et de programmation des finances publiques pour 2023-2027 est en cours.

Mon rapport d'information sur la sécurité à la chasse

Par suite de la pétition du collectif « Un jour, un chasseur » qui a recueilli plus de 120 000 signatures, le Sénat a créé en novembre 2021, une mission de contrôle commune aux commissions des affaires économiques et des lois.

J'ai été désigné rapporteur de cette mission, par mes collègues.

Après avoir rencontré plus de 170 personnes pendant près de 48 heures d'auditions et 5 déplacements pour étudier toutes les demandes de la pétition, constat a été fait que les accidents de chasse sont en forte baisse et restent marginaux, si on les replace dans l'accidentologie générale en France. Mais ils sont encore trop nombreux. Plus des deux tiers des accidents résultent de fautes graves contre les règles élémentaires de sécurité : tir dans l'angle de 30°, tir dans la traque, tir vers des routes ou des habitations, tir sans identification, fautes de manipulation...

Malgré les résultats encourageants qu'il faut saluer comme le fruit du sérieux des chasseurs, j'ai la conviction que les chasseurs doivent encore progresser. C'est une question de **crédibilité et de confiance** vis-à-vis des non-chasseurs. Mais c'est aussi une **attente des chasseurs eux-mêmes** qui sont les premières victimes des accidents. Si le risque zéro n'existe pas, cela ne doit pas empêcher de se fixer le zéro accident comme objectif. Les chasseurs doivent adopter une culture de la sécurité à l'instar de ce qui se fait dans l'industrie pour la sécurité au travail. Il s'agit de l'inscrire dans un processus d'amélioration permanente.

Dans ce contexte, j'ai proposé une trentaine de mesures pour faire progresser la sécurité à la chasse. Etablies sur la base d'un diagnostic approfondi de l'état des lieux et des pratiques, ces améliorations constituent une évolution nécessaire.

Après l'adoption au Sénat de mon rapport d'information le 14 septembre, l'objectif est à présent que mes propositions nourrissent un texte législatif pour répondre à l'attente de changement en la matière. Je travaille actuellement à la rédaction de ce texte.



Déplacement de la mission « chasse » dans l'Ain - 20/12/2021

Je suis votre relais pour :

- **vos demandes de DETR** : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pilotée par l'État est indispensable pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets d'investissement. Membre de la commission des élus à la Préfecture, je suis à votre disposition pour évoquer vos dossiers et les défendre.
- **les dossiers FDVA des associations** : par suite de ma désignation par le Président du Sénat, je siège au sein du collège consultatif de la commission du Fonds pour le Développement de la Vie Associative, pour l'Ain.

Le FDVA est une aide au financement des associations pour leur fonctionnement et pour créer un projet innovant. Pour être éligibles, elles doivent :

- avoir leur siège social dans l'Ain ;
 - être régulièrement déclarées au Répertoire National des Associations ;
 - avoir au minimum un an d'existence ;
 - respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'action à visée communautariste ou sectaire ;
 - avoir un objet d'intérêt général, une gouvernance démocratique et une transparence financière.
- La campagne est en cours jusqu'au 23 février 2023.

- **porter vos dossiers au niveau national** : n'hésitez pas à faire appel à moi si des besoins locaux méritent d'être relayés auprès de nos instances nationales. Je suis à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, à l'exemple de la réunion de travail que j'ai organisée au ministère des Solidarités et de la Santé, en concertation avec Patrice DUNAND, Président de Pays de Gex Agglo, sur la situation sanitaire de ce territoire.



Mon activité parlementaire en ligne

Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain

AGENDA EN ACTION COMMUNICATION BIOGRAPHIE LE SÉNAT CONTACT

Site internet : www.patrick-chaize.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/patrick.chaize.10>

Twitter : @P_Chaize

Ma carte d'identité

Sénat

- Vice-président de la commission des affaires économiques
- Membre de la délégation à la prospective
- Président du groupe d'études Numérique

Ain

- Membre de la commission départementale de répartition des crédits DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- Membre de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale)
- Membre du collège départemental consultatif du FDVA (Fonds de Développement à la Vie Associative)
- Président de l'Association des Communes Forestières de l'Ain

Organismes nationaux

- Président de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel)
- Président de l'ONPP (Observatoire National de la Présence Postale)
- Vice-Président de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)
- Membre du Comité de Concertation France Très Haut Débit
- Membre du Comité de Concertation France mobile
- Membre de la CSNP (Commission Supérieure du Numérique et des Postes)
- Membre du CNum (Conseil National du Numérique)

UNE CONNEXION BIEN ÉTABLIE, UNE CONFIANCE PARTAGÉE

« Sénateur depuis 2014 et vice-président de la commission des affaires économiques depuis 2020, Patrick Chaize est reconnu pour son travail au sein de notre Assemblée. Engagé de longue date sur les sujets ayant trait au numérique et président du groupe d'études sénatorial consacré à cette thématique, Patrick Chaize a notamment marqué les esprits comme co-rapporteur de la mission de contrôle sur la sécurité d'acheminement des communications d'urgence. Celle-ci, impliquant cinq des commissions permanentes du Sénat, visait à réagir à la panne massive qui avait frappé à l'été 2021 un grand opérateur national de télécommunications et avait fait obstacle à l'acheminement de 10 000 communications d'urgence ayant vraisemblablement causé plusieurs victimes. La mission de contrôle avait alors formulé des recommandations pour un contrôle plus étroit et mis en garde quant aux risques induits par les retards dans la mise en place du programme NexSIS.



Avec le Président du Sénat
30/11/2022

Patrick Chaize a également marqué au cours de l'année parlementaire écoulée par son rapport « *La sécurité : un devoir pour les chasseurs, une attente de la société* ». Il s'est pleinement saisi de ce sujet et a formulé avec notre collègue Maryse Carrère 30 propositions issues de ses travaux marqués par plusieurs déplacements sur le terrain ainsi que par 170 rencontres avec des élus locaux, des agriculteurs, des chasseurs, de nombreuses institutions mais également avec des associations hostiles à la chasse. Il a su trouver le juste équilibre en appelant à fixer un objectif « zéro accident » et en proposant des mesures concrètes.

Je connais son engagement pour l'Ain, ses communes, et son attention permanente aux préoccupations des élus locaux dont il porte au Sénat les interrogations et les attentes. »

Gérard LARCHER, Président du Sénat

Bienvenue au Sénat !

Sur demande, j'organise des visites guidées, l'occasion pour les élus locaux, conseils municipaux des jeunes, écoles, associations... de découvrir le Palais du Luxembourg et d'échanger sur l'activité parlementaire. Des rencontres toujours très sympathiques !



Accueil d'élus Aindinois au Sénat
23/11/2022



Avec Jean-Noël BARROT, Ministre chargé de la Transition numérique et des Télécommunications
06/07/2022

Accueil du Conseil Municipal Jeunes de PARCIEUX
21/06/2022

Contacts

- Permanence parlementaire dans l'Ain
12 rue Paul Pioda – 01000 BOURG EN BRESSE 04.74.42.63.92
- Collaboratrices : Sandrine BERTRAND (s.bertrand@clb.senat.fr);
Flavie COMTET (f.comtet@clb.senat.fr) ; Virginie JOLY (v.joly@clb.senat.fr)
- Palais du Luxembourg – 15 rue de Vaugirard – 75291 PARIS CEDEX 06 – p.chaize@senat.fr

Devoir de mémoire en temps troublés

Alors que la guerre est aux portes de l'Europe, notre responsabilité est de transmettre la mémoire des grands combats d'hier pour la paix et la liberté jamais totalement acquises.

Parmi
vous



Cérémonie du 11 novembre 2022 à POLLIAT



Visite de l'entreprise MSA GALLET à CHÂTILLON S/ CHALARONNE - 28/04/2022



Inauguration de la fruitière du Valromey à ARVIÈRE EN VALROMEY - 08/07/2022



Inauguration d'un nouveau bâtiment technique à REPLONGES - 24/09/2022



Temps d'échanges avec mes colistiers Véronique BAUDE, Daniel FABRE, Myriam KELLER et Michel PERRAUD



Visite du chantier du Pôle de l'Entrepreneuriat de Pays de Gex Agglo - 06/04/2022



Inauguration de la Maison France Services de STÉTIENNE-DU-BOIS - 28/06/2022



Inauguration de l'estacade à TRÉVOUX - 07/05/2022